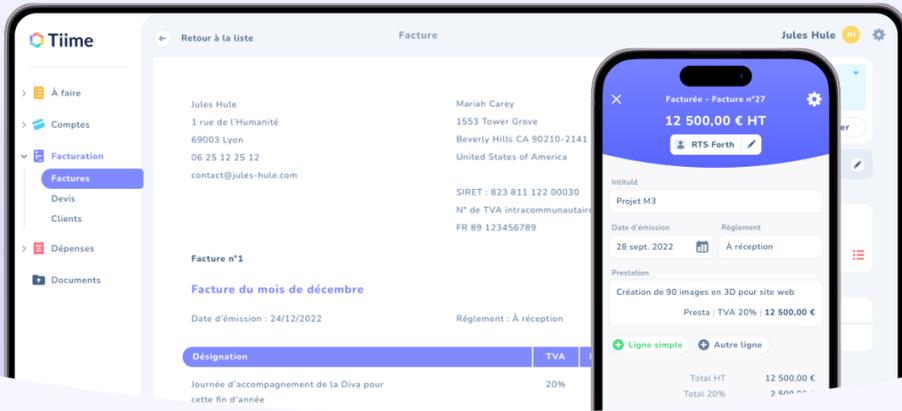


La facture électronique chez Tiime



Le contexte

À partir de juillet 2024

Toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être en mesure de **recevoir** des factures électroniques. L'**émission** de factures électroniques deviendra progressivement obligatoire pour toutes entreprises en 2026.



PPF ⚡ PDP

2 choix possibles :

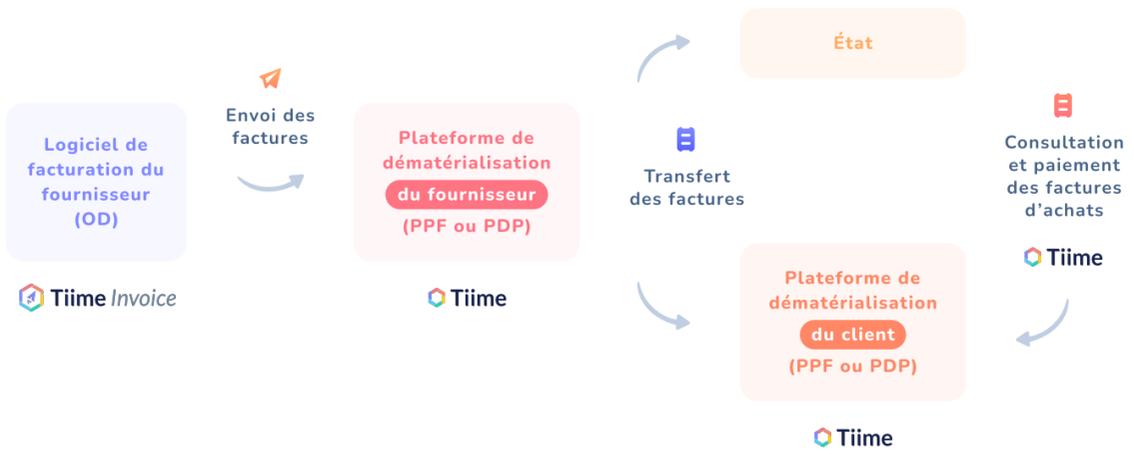
Se connecter au PPF
Portail Public de Facturation

Recourir à des acteurs privés, les PDP
Plateformes de Dématérialisation Partenaires

Avec Tiime, un seul point d'entrée, un seul outil

Tiime a fait le choix de candidater pour devenir PDP !

Avec Tiime, pas besoin de passer par le portail public, les factures peuvent transiter directement par notre outil car nous construisons notre PDP et candidations pour être certifié PDP par l'État.



Une PDP 100% gratuite

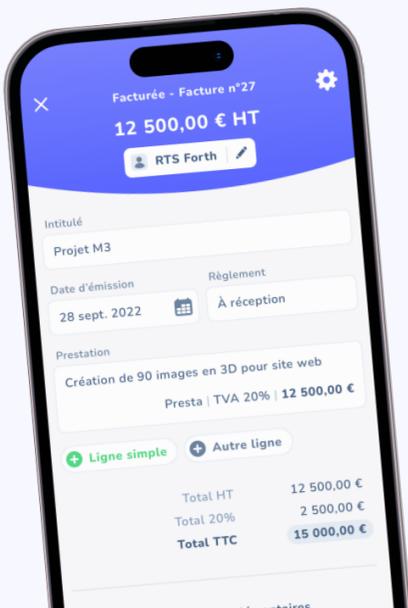
La plupart des PDP seront payantes, alors pourquoi Tiime propose une PDP gratuite ?

Pour satisfaire nos clients

Tiime Invoice est déjà entièrement gratuite

Suit nos valeurs et notre engagement auprès de nos clients

Les avantages de passer par Tiime



- Un seul point d'entrée pour les experts-comptables comme pour les entrepreneurs pour accéder aux factures
- Tiime possède déjà une solution tout-en-un avec une application de facturation
- Réception de toutes les factures électroniques chez vous en même temps que chez votre client
- Archivage des factures pour 10 ans
- C'est gratuit !